



COMMUNIQUÉ de PRESSE

Guéret, le 5 septembre 2019

Élection municipale complémentaire partielle d'Arrènes

À la suite du décès intervenu le 30 septembre 2015 de Monsieur Jean DUCHERON, second adjoint au maire, de la démission de Monsieur Didier CARDEAUD, de son mandat de conseiller municipal, en date du 16 janvier 2017, de la démission de Madame Coralie PEIGNIN, de son mandat de conseillère municipale, en date du 29 avril 2019, de la démission de Monsieur Nicolas AUBINEAU de son mandat de maire d'Arrènes, en date du 31 mai 2019 et de son mandat de conseiller municipal en date du 21 juin 2019 et en application des articles L. 2122-8 et L. 2122-14 du code général des collectivités territoriales, l'organisation d'une élection municipale partielle complémentaire s'impose afin de pourvoir les quatre sièges vacants.

La Préfète de la Creuse, a fixé par arrêté du 25 juin 2019, la convocation des électrices et des électeurs de cette commune. **Le 1^{er} tour** a été fixé au **dimanche 8 septembre 2019** et l'éventuel **second tour** aura lieu le **dimanche 15 septembre 2019**.

Contact Presse : Nelly BLOSSIER - Tél 05.55.51.59.68
Préfecture de la Creuse - Place Louis Lacrocq - B.P. 79 - 23011 Guéret Cedex
Courriel : pref-communication@creuse.gouv.fr
Tel : 05-55-51-59-00 Fax : 05.55.52.48.61 – Site Internet : www.creuse.gouv.fr



Préfète de la Creuse



Préfète de la Creuse